

CHRONIQUE DE LA VIE SCIENTIFIQUE

DROIT POLONAIS
CONTEMPORAIN
N° 19, 1973

TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL DE L'INSTITUT DES SCIENCES JURIDIQUES DE L'ACADEMIE POLONAISE DES SCIENCES ETUDIANT LES PROBLEMES DU FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

Groupe chargé des travaux sur la gestion de l'économie nationale

Ce groupe, existant depuis quelques années, mène sur une grande échelle des recherches concernant le rôle du droit dans la concentration de l'industrie et dans son développement intensif et sélectif. Les travaux, dirigés par le professeur Ludwik Bar, sont menés en trois sections thématiques qui s'occupent respectivement des problèmes suivants: 1° formes juridiques d'organisation et de fonctionnement de grands organismes industriels, 2° formes juridiques d'application progressive du progrès technique, 3° formes et mesures juridiques d'organisation et de direction de l'économie locale.

Les travaux sont effectués avec la collaboration de chercheurs d'autres centres scientifiques et de praticiens de l'arbitrage, des ministères économiques, des entreprises et autres organismes économiques. La composition mixte des sections, souvent instituées *ad hoc* en vue d'accomplir une tâche ou une portion de la recherche déterminées, présente des avantages considérables et doit être traitée comme une réalisation valable du groupe. En premier lieu, cette pratique permet de mener des recherches sur une échelle plus vaste que cela n'est possible avec un groupe restreint de spécialistes. Deuxièmement, cette solution permet d'orienter les recherches sur un domaine où l'absence d'une étude scientifique des problèmes qu'il pose se fait sentir le plus. La coopération avec les praticiens facilite l'accès aux matériaux par ailleurs difficilement disponibles, fait particulièrement important lorsque la méthode employée est une méthode empirique, ce qui est la règle du moins à l'étape préliminaire des travaux de recherche. Enfin troisièmement, les résultats des travaux sont mieux diffusés lorsque des praticiens de la vie économique participent à ces travaux.

Les travaux ne sont pas également avancés dans les trois sections. S'il s'agit de l'organisation et du fonctionnement de grandes unités économiques, les travaux commencés en 1969 ont abouti à l'achèvement d'une première étape consacrée à l'évaluation des solutions juridiques dans les combinats industriels. La mise en vigueur relativement récente de cette forme de groupage d'unités économiques a suscité dans la pratique de nombreux doutes d'ordre théorique et pratique relatifs aux solutions juridiques utilisées pour leur constitution, organisation et fonctionnement. Dans cet état de choses, des sondages furent effectués dans neuf combinats industriels, les recherches ayant porté au total sur seize unités économiques. Les résultats de ces sondages ont servi à la préparation de trois rapports saisissant les résultats sous trois aspects: administratif, financier et civil. Le 9 septembre 1971, les résultats ont été présentés à un forum plus vaste. Les conclusions adoptées à cette

réunion, les thèses des rapports et les résultats de la recherche ont servi de base à un rapport que le groupe a préparé à l'intention des autorités publiques.

Dans le cadre des travaux menés par le même groupe, des sondages ont été effectués sur la classification typologique des rapports contractuels dans les échanges socialisés. On a entrepris également la préparation d'une publication livresque englobant les problèmes civilistes de ces échanges.

Le second groupe, s'occupant des questions du progrès technique, s'est concentré sur les problèmes du droit relatif aux inventions. Cela est lié à l'amendement annoncé des actes juridiques en cette matière. D'autre part, le groupe a préparé, au cours de cinq ans de son existence, plus d'une dizaine d'études consacrées aux différentes institutions se rattachant au problème d'application progressive du progrès technique. Ces études serviront de point de départ à une monographie. En règle générale, en effet, les travaux du groupe comportent d'abord la recherche empirique, ensuite les recherches fractionnaires et, enfin, une publication livresque clôturant l'ensemble ou une étape des recherches.

Parmi les études déjà publiées sous forme de livre, il y a lieu de mentionner les ouvrages suivants: *Les problèmes juridiques et financiers du droit socialiste* de M. Weralski, *La gestion de l'économie socialiste sur le fond des transformations du système socio-économique* de Z. Rybicki, *La situation juridique de l'entreprise d'État en droit administratif* de L. Bar, *Le contrat stipulant la prestation par un tiers* de E. Łętowska, *Le groupement des entreprises d'État. Problèmes juridiques* sous la rédaction de L. Bar, *Études de droit administratif* sous la rédaction de L. Bar, *Les problèmes actuels du droit socialiste des inventions* sous la rédaction de S. Buczkowski, *L'union des entreprises locales d'État* de S. Głowacki. Très prochainement paraîtra l'ouvrage intitulé *Les problèmes du contrôle financier et économique des entreprises d'État*, sous la rédaction de N. Gajl.

La publication est la forme principale, mais nullement unique de la présentation des résultats des travaux du groupe. Ceux-ci sont exposés à des séances scientifiques auxquelles participent non seulement des représentants de la science, mais aussi des praticiens, en règle générale les employés des ministères économiques intéressés. Signalons p.ex. la conférence organisée en 1969 avec la participation de la Faculté de droit de l'Université de Poznań, concernant le rôle des conseils du peuple dans la gestion économique, ainsi que la conférence déjà mentionnée sur les problèmes juridiques du fonctionnement des combinats.

Un caractère quelque peu différent avait le symposium organisé en 1969 consacré aux problèmes du droit relatif aux inventions et aux brevets, avec la participation des scientifiques des pays socialistes. La discussion a porté sur la nationalisation des projets de brevets, les règles d'exploitation des brevets par les unités d'État, l'extension de la protection de l'objet et du sujet du brevet, les mesures tendant à surmonter ce qu'on appelle le bloc de demandes de brevet. Le symposium avait pour but d'essayer de concerter et d'éclaircir les opinions des savants de divers pays socialistes. Le rapprochement entre les institutions de ces domaines du droit des pays respectifs est en effet très souhaitable eu égard à la coopération qui se développe au sein du C.A.E.M.

Le groupe intervient aussi de plus en plus souvent en qualité d'expert en donnant des avis aux organes d'État qui préparent des projets d'actes législatifs. Ainsi en 1971, il a donné son opinion sur les projets d'amendement du droit minier, des dispositions sur l'exercice de l'artisanat, de la nouvelle loi sur les locaux d'habitation. L'expertise a été chaque fois précédée par une consultation plus vaste dans les

milieux scientifiques de façon que les actes projetés puissent être appréciés en toute connaissance de cause et que des conclusions pertinentes soient formulées.

E. Ł.

Groupe chargé des travaux sur les conseils du peuple

Ce groupe fut créé en 1963 avec mission d'organiser les recherches empiriques tendant à confronter le modèle de structure des conseils du peuple avec son fonctionnement pratique.

La méthode des recherches entreprises ne ressemblait pas à l'approche empirique dominant dans les disciplines juridiques. Il a fallu utiliser diverses méthodes et techniques de la science du droit, de la sociologie, de la statistique et aussi tenir compte davantage des liens avec la pratique de l'État. Le groupe, dirigé par le professeur S. Zawadzki, a été appelé à organiser et coordonner les travaux. Ne disposant que de quelques postes titulaires, le groupe déploie son activité avec une nombreuse participation des chercheurs de l'extérieur et des praticiens des institutions centrales et locales. Finalement, environ 40 personnes prennent-part systématiquement aux travaux.

L'activité déployée par le groupe depuis 9 ans a contribué à raviver l'intérêt porté aux problèmes des conseils du peuple non seulement de la part de divers domaines de la science juridique, mais aussi d'autres disciplines telles que la sociologie, l'économie, la praxéologie, de même des disciplines juridiques étudiant les problèmes de la gestion économique ou les questions choisies de droit comparé (conseils du peuple dans les pays socialistes européens). Ces recherches ont suscité l'intérêt des centres scientifiques en Union soviétique, en Tchécoslovaquie, en Hongrie et en Yougoslavie ou en d'autres pays. Les organisations internationales I.P.S.A. et I.U.L.A. ont également manifesté leur intérêt.

La recherche empirique est axée sur les questions du régime juridique des conseils du peuple en Pologne. Elle trouve donc sa place dans les recherches portant sur les institutions de démocratie socialiste et visent, en s'appuyant sur une analyse foncière du fonctionnement de ces institutions, à approfondir et à développer la théorie de la représentation socialiste. La principale attention est portée sur la question des rapports réciproques entre, d'un côté, les conseils du peuple, en tant que représentation des intérêts locaux, et les organes locaux de l'administration publique, de l'autre. Il s'agit du rapport largement conçu entre l'élément représentatif, socio-politique, et l'élément professionnel fonctionnaire ainsi que des conditions optimales de conjonction de ces deux éléments, d'association de l'activité démocratique des conseils du peuple et de l'efficacité de l'administration.

Le groupe est parti du principe que les recherches de ce genre ne pouvaient être menées que pendant un laps de temps assez long et a élaboré à cet effet un plan de dix ans, consulté avec les presidiums des conseils du peuple et les organes centraux contrôlant l'activité de ces conseils. Conformément à ce plan les sujets suivants ont été abordés:

- 1° les résolutions adoptées par les conseils du peuple et leurs presidiums,
- 2° la situation de droit et de fait des commissions permanentes des conseils du peuple,
- 3° certaines institutions de la loi électorale,
- 4° la situation de droit et de fait des presidiums des conseils du peuple,
- 5° la situation juridique des services au regard du principe de la double subordination,

6° l'activité des sessions des conseils du peuple,

7° le modèle juridico-institutionnel des conseils du peuple de commune,

8° le régime des conseils du peuple municipaux, compte étant tenu en particulier de la participation respective de l'élément social et de l'élément professionnel à la prise de décisions.

Les études rédigées sur la base de la recherche empirique ont été systématiquement publiées dans le périodique « Problemy Rad Narodowych. Studia i Materiały ». Cette édition compte déjà 21 volumes. Les numéros suivants sont en préparation, un numéro spécial destiné à des centres scientifiques étrangers paraîtra en langues étrangères. De l'importance des recherches effectuées témoignent 82 vastes articles publiés dans cette revue. Les matériaux empiriques ont été également utilisés dans l'étude monographique du docteur W. Sokolewicz *La représentation et l'administration dans le système de conseils du peuple* (Warszawa 1968, Ossolineum). Une étude de synthèse, intitulée *Les conseils du peuple de commune à la lumière des recherches empiriques* paraîtra sous peu (les auteurs des différents chapitres sont: S. Zawadzki, W. Sokolewicz, M. Błażejczyk, J. Świątkiewicz, W. Narojek, A. Madej, B. Zawadzka et C. Ura).

Le plan de travail du groupe pour les années 1971 - 1975 a fait l'objet des débats d'une réunion qui s'était tenue en 1969. Conformément à ce plan, les recherches empiriques doivent être achevées au cours de ce quinquennat et le groupe va se concentrer sur la préparation d'études de synthèse.

En ce qui concerne la recherche empirique, elle est axée, en 1972, sur le système juridique de conseils du peuple municipaux. Les recherches seront orientées vers deux directions:

1° l'étude des institutions de ces conseils, compte étant tenu en particulier de la participation de l'élément social et de l'élément professionnel à la prise de décisions,

2° l'étude du fonctionnement de l'autogestion des habitants dans les grandes villes.

Les recherches seront menées avec la participation des centres universitaires susmentionnés. On compte également sur la coopération avec le Bureau des Conseils du Peuple à la Chancellerie du Conseil d'État et le Bureau des Presidiums des Conseils du Peuple à l'Office du Conseil des ministres.

Les travaux de synthèse seront consacrés aux sujets suivants:

1° les conseils du peuple de commune à la lumière des recherches empiriques (monographie à paraître en 1972),

2° les conseils du peuple municipaux,

3° les conseils du peuple de 1950 à 1970 (dans cette monographie, qui doit paraître en 1973, seront utilisés tous les matériaux empiriques),

4° les tendances d'évolution des conseils du peuple à la lumière des transformations socio-économiques (étude dont la parution est prévue pour 1975).

Le dernier de ces ouvrages traitera principalement de l'influence des changements démographiques, économiques et culturels liés avant tout au niveau d'instruction plus élevé de la population, à l'urbanification et au progrès technique sur le modèle de système représentatif, sur l'évolution ultérieure des conseils⁴ du peuple. Autrement dit, il s'agit de savoir quelle est l'incidence de la conjonction de la révolution scientifique et technique et de la révolution socialiste sur le développement ultérieur du système représentatif en général et de conseils du peuple en particulier.

On prévoit aussi entre autres la publication des études monographiques suivantes: *L'autogestion locale en Pologne populaire (problèmes constitutionnels) de 1944 à 1950*

de C. Ura et *La société de planification. Essai d'une sociologie marxiste de l'économie socialiste* de W. Narojek.

Le groupe a entrepris en outre la préparation de la *Bibliographie des conseils du peuple pour les années 1944 - 1969*, sous la rédaction du docteur W. Sokolewicz.

D'autre part, le groupe s'est chargé de la coordination des travaux et de la coopération avec le groupe dirigé par le professeur Ludwik Bar, en ce qui concerne les problèmes du modèle de gestion de l'économie par les conseils du peuple. Il s'agit principalement en cette matière des sujets suivants:

1° le conseil du peuple municipal en tant que coordonnateur de l'économie,

2° les compétences coordonnatrices du conseil du peuple municipal au regard de l'organisation de l'industrie clé dans une ville ayant le statut à part,

3° les rapports mutuels entre le présidium du conseil du peuple municipal, le service, l'union et l'entreprise locale,

4° les budgets des conseils du peuple municipaux.

De cette manière, le groupe s'efforce de participer à la constitution d'un modèle de conseils du peuple.

On prévoit un resserrement de la coopération internationale dans les recherches sur les conseils du peuple, notamment avec les pays socialistes, tels que la République Démocratique Allemande, la Hongrie et la Tchécoslovaquie. La plus avancée à l'heure actuelle est la coopération avec l'Académie des Sciences de l'État et du Droit de R.D.A. Des recherches communes sont prévues sur le système de conseils municipaux.

On prévoit aussi une coopération plus étroite avec les organisations internationales: l'Union internationale de l'autogestion locale et le Comité des recherches sur l'autorité locale auprès du Comité international des sciences politiques, en matière de participation de la société à la gestion des affaires locales.

C. U.

Groupe chargé des travaux comparés sur l'administration socialiste de l'État

Le groupe a fonctionné pendant assez longtemps comme un organisme autonome. Dernièrement, il a été attaché au groupe chargé des travaux sur les conseils du peuple.

Le groupe s'est donné pour tâche les recherches sur le droit administratif des pays socialistes et sur le fonctionnement de l'administration dans ces pays. Le point de départ des travaux fut l'ouvrage collectif intitulé *Les conseils et l'administration locale des pays socialistes européens*, publié en 1965. A la même époque, on a abordé l'étude de plusieurs problèmes concrets du droit administratif socialiste sous l'angle comparatiste, en forme de monographies. Successivement ont paru les travaux sur la participation des tribunaux au contrôle de l'administration, sur la procédure administrative, sur le contrôle de l'observation de la loi exercé par le procureur et, dernièrement, sur la subordination de service dans l'administration publique. Ces études ont paru en l'espace de quelques années sous forme livresque. Dans le cadre des études comparées d'un volume plus restreint ont été abordés les problèmes de la responsabilité des employés de l'administration et de l'État pour les dommages patrimoniaux causés par l'activité de l'administration.

Une place à part occupent les recherches sur la théorie du droit administratif en Europe occidentale. Un vaste ouvrage sur ce sujet, écrit par le professeur F. Long-

champs, décédé depuis, a été publié en 1968. L'ouvrage a suscité un grand intérêt aussi bien en Pologne qu'à l'étranger.

Le développement des travaux de recherche et l'expérience du groupe après quelques années de l'activité scientifique ont abouti à l'étape des travaux de synthèse. Les principes de base de ces travaux ont été précisés dans les études monographiques du professeur J. Starościak qui dirige le groupe. Ses *Études de la théorie du droit administratif*, publiées en 1967, indiquaient l'orientation la plus actuelle des travaux sur l'administration de l'État socialiste et définissaient les problèmes dont devait s'occuper en premier lieu la littérature spécialisée. Son ouvrage suivant, intitulé *Introduction au droit administratif des États socialistes*, a posé les bases de la théorie socialiste des recherches comparées en cette matière.

Le couronnement et la synthèse définitive des travaux du groupe a été l'ouvrage collectif de 17 auteurs (sous la direction du professeur J. Starościak) intitulé *Les institutions du droit administratif des États socialistes européens*. Cette étude englobe l'ensemble de la problématique du droit administratif socialiste: son évolution historique, la théorie du droit administratif, le régime des organes administratifs et les formes juridiques de leur activité, le droit des employés de l'administration, la procédure administrative (conjointement avec l'exécution administrative et la procédure de répression administrative), le contrôle de l'administration, la responsabilité patrimoniale pour les activités de l'administration, la gestion de l'économie nationale, le statut juridique du citoyen, etc. L'ouvrage vient d'être publié et compte environ 700 pages.

On peut faire remarquer ici que non seulement en Pologne, mais dans aucun autre pays socialiste, on n'a entrepris une étude aussi vaste du droit administratif. C'est donc un ouvrage remarquable, comme en témoigne d'ailleurs le prix du Secrétaire général de l'Académie Polonaise des Sciences, qui lui fut attribué en 1971.

A côté du principal courant de leurs travaux, les collaborateurs du groupe, en répondant aux besoins de la pratique, ont entrepris la publication *Le fonctionnement de l'administration à la lumière de la jurisprudence*. Trois volumes ont paru jusqu'ici, chacun en l'espace de deux ans. Un compte rendu inséré dans le présent numéro de notre revue donne les principales caractéristiques de cette publication. Vu l'intérêt croissant des scientifiques et surtout des praticiens, on a décidé de publier un volume par an.

Bien que le groupe ait achevé ses travaux, l'Institut des Sciences Juridiques ne renonce pas aux recherches dans le domaine de la théorie du droit administratif. Tout récemment une équipe a été constituée qui a pour mission de préparer dans les plus proches années à venir une importante étude intitulée *Le système de droit administratif de la Pologne populaire*.

J. Ł.

SYMPOSIUM SUR L'ÉTAT DE DROIT EN RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE —ESSAI DE DIAGNOSTIC

Du 15 au 18 décembre 1971 s'est tenu à Varsovie un symposium appelé à apprécier l'état du droit en République Populaire de Pologne. Ce symposium a été organisé par le ministère de la Justice et l'Institut des Sciences Juridiques de l'Académie Polonaise des Sciences. Les travaux avaient pour objet de passer en revue et d'apprécier les principales branches du droit en vigueur en Pologne, étape indispensable de la mise en ordre et du perfectionnement de ce droit ainsi que des